

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Mars 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* (300.01) offert par le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique¹ et remis à la Commission le 28 juin 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège les 16 et 17 octobre 1996². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'évaluation, des professeurs et des étudiants³. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le projet éducatif et l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et financières, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
 2. Le comité visiteur était composé de M^{me} Lorraine Blais, professeure en économie au Cégep de la Gaspésie et des Îles, de M. Robert Howe, conseiller pédagogique au Collège Montmorency et de M. Claude-E. Rochette, professeur de linguistique au département de langues et linguistique de l'Université Laval. M. Louis Roy, commissaire à la Commission, présidait le comité; M. Claude Moisan, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

Description du programme

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est un établissement qui offre quatre programmes préuniversitaires et une dizaine d'autres dans le secteur technique. Avec un effectif de 723 étudiants en 1994-1995, le programme de *Sciences humaines* est de loin le plus fréquenté. Dans le secteur préuniversitaire, il accueille 55 % de l'effectif étudiant. Ces étudiants ont des antécédents scolaires presque équivalents à la moyenne de l'ensemble des collèges : leur cote finale au secondaire était de 73.1 % en 1993, de 71.6 % en 1994 et de 73.3 % en 1995.

Le programme de *Sciences humaines* au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est caractérisé par le regroupement des cours en trois profils de formation : l'un comprend uniquement des cours des disciplines propres aux Sciences humaines, à l'exception de l'administration, un deuxième fait place à deux cours de mathématiques et un troisième, axé principalement sur l'administration, comprend quatre cours de mathématiques et trois cours d'administration⁴. Ces profils sont organisés de manière à faciliter le passage de l'un à l'autre et à favoriser l'encadrement des étudiants. Ainsi, presque tous les cours du tronc commun sont offerts en première année et des groupes stables sont formés.

Seize professeurs à temps plein et six à temps partiel dispensaient les cours de la formation spécifique en 1994-1995. Un seul département regroupe tous ceux qui enseignent les disciplines propres aux Sciences humaines, à l'exception de l'administration.

Le Collège a implanté un projet éducatif institutionnel dans le cadre du plan de travail triennal adopté en 1992. Il comprend des principes et fournit des orientations afin de favoriser la prise en compte de la formation fondamentale dans chacun des programmes offerts. Ce projet éducatif est venu en quelque sorte compléter et consolider la réflexion amorcée deux ans plus tôt par le département de Sciences humaines au sujet de la formation fondamentale.

4. Le nombre d'élèves varie d'un profil à l'autre. En 1993, les nouvelles inscriptions étaient au nombre de 186 dans le profil *sans mathématique*, de 101 dans le profil *avec mathématiques* et de 57 dans le profil *administration*.

Évaluation du programme

Le processus d'autoévaluation

L'évaluation du programme de *Sciences humaines* au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu a été l'occasion pour les gestionnaires de l'établissement, l'équipe professorale et les autres catégories de personnel rattachées au programme de faire le point sur les pratiques en vigueur et les résultats qui en découlent. Un comité a réalisé l'évaluation en conformité avec la politique d'évaluation des programmes du Collège en vigueur depuis 1993.

Le comité d'autoévaluation formé par le Collège a réuni des professeurs des départements de sciences humaines, d'administration et de mathématiques ainsi que quatre personnes rattachées à la Direction des études, soit un aide pédagogique individuel, une adjointe à la Direction des études, un conseiller pédagogique et une secrétaire. Ce comité a réalisé son mandat en informant régulièrement les professeurs de l'état d'avancement des travaux et a pris soin de les consulter et d'obtenir leur approbation à chacune des étapes importantes du processus, en particulier lors de la rédaction du rapport.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des invitations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail.

Les diverses actions qui ont été accomplies par le Collège au cours des dernières années en vue d'améliorer la mise en oeuvre du programme ont favorisé l'émergence d'une vision commune chez les professeurs du département de Sciences humaines. La formation de groupes stables, l'identification d'objectifs à poursuivre sur le plan de la formation fondamentale et le choix de trois profils de formation ont permis en effet aux professeurs d'échanger leurs points de

vue, d'ajuster leur enseignement selon le contenu et les exigences de la formation offerte et donc, graduellement, de construire un programme cohérent. La Commission estime que l'articulation des activités d'apprentissage entre elles et la séquence progressive utilisée pour leur application constituent des points forts de la mise en oeuvre du programme.

Au moment de l'implantation, en 1991, du programme révisé, le département de Sciences humaines a décidé d'y inclure des objectifs de formation fondamentale. Un an plus tard, ce type de formation est devenu une priorité institutionnelle et le Collège en a fait une composante essentielle de son projet éducatif. Quatre objectifs sont poursuivis : l'acquisition d'une méthode de travail intellectuel organisée et efficace, le développement des habiletés d'analyse, de synthèse et de critique à travers un processus de pensée logique, la maîtrise des habiletés mathématiques de base, la maîtrise de la langue française orale et écrite et la capacité de s'exprimer et d'écrire de façon cohérente. La rencontre avec les professeurs a permis à la Commission de constater que ces objectifs reçoivent l'adhésion de tous et que, surtout, ils imprègnent fortement le contenu de la formation et assurent la cohésion du programme.

Le Collège s'est livré à un examen approfondi des plans de cours et en arrive à la conclusion suivante dans son rapport : «l'étude des plans de cours démontre que chacun des cours du tronc commun et le cours de sociologie 960 contribuent à la réalisation de l'ensemble des objectifs ministériels, à quelques exceptions près». Ces exceptions se rapportent à deux objectifs qui ne sont pas couverts entièrement et deux autres qui étaient ignorés au moment de l'évaluation, soit les objectifs 2.6 et 3.3 qui concernent respectivement l'activité d'intégration et l'usage de la langue seconde en Sciences humaines. Des changements ont été apportés depuis : la lecture de textes en anglais est maintenant proposée aux étudiants de deuxième année et le cours *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* a débuté à la session Hiver-1996.

L'hétérogénéité de son effectif étudiant en Sciences humaines et les exigences variées des programmes universitaires ont conduit le Collège à élaborer trois profils de formation. La Commission reconnaît la pertinence de ce choix, surtout qu'il est motivé par des préoccupations pédagogiques et par le souci d'offrir une formation fondamentale solide. L'application de ces trois profils a permis la constitution de groupes stables et homogènes; hormis le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH), offert en troisième session, tous les cours du tronc commun et les cours d'introduction sont placés en première année. Cette mise en séquence de la formation facilite l'encadrement des étudiants et leur évite d'être pénalisés lors d'un changement de profil. La Commission note également les préalables auxquels doivent se conformer les étudiants, notamment d'avoir

réussi les cours du tronc commun avant de suivre le cours d'IPMSH et d'avoir réussi le premier cours d'une discipline du tronc commun avant de poursuivre dans cette discipline. La diversité de la formation en quatrième session et le choix de cours proposé aux étudiants contribuent à la préparation aux études universitaires.

L'agencement et la séquence des cours contribuent à l'établissement d'une démarche progressive de formation, aussi bien sur le plan des connaissances que des habiletés méthodologiques. Le Collège privilégie à cet égard une augmentation du degré de complexité des apprentissages à chaque session; d'abord en initiant les étudiants à la technique du résumé puis à la maîtrise de cette technique, en proposant ensuite l'analyse de textes approfondis et en développant enfin des habiletés de critique et de synthèse.

À ces divers facteurs qui concourent à la cohérence du programme s'ajoute la concertation de l'équipe professorale. Les professeurs de Sciences humaines ont développé une conception commune des objectifs de la formation à laquelle adhèrent également les professeurs de mathématiques et d'administration. Les relations entre eux sont nombreuses et se sont traduites notamment par une harmonisation du contenu de formation dans les cours de même nature ainsi que par l'utilisation d'un guide méthodologique auquel doivent se référer les étudiants pour la réalisation des travaux pratiques. Une attention est également portée à la complémentarité du contenu de formation et du matériel pédagogique dans les cours qui s'y prêtent. C'est le cas notamment des cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* où les apprentissages réalisés dans le premier servent dans les travaux du deuxième et où le même logiciel statistique est utilisé.

Malgré la qualité indéniable du programme sur le plan de la cohérence, la Commission partage le jugement du Collège lorsque celui-ci se propose d'améliorer la mise en oeuvre de certains aspects de la formation. D'abord, afin de renforcer l'approche programme, dont les fondements apparaissent solides en Sciences humaines mais peut-être pas assez explicites pour les étudiants, la Commission **suggère** au Collège de bien renseigner les étudiants au sujet des liens entre chacun des cours et les objectifs du programme. La Commission a également noté des écarts de perception relativement à la charge de travail dans certains cours. Dans le cours *IPMSH*, par exemple, la pondération officielle établit à 30 heures le nombre d'heures de travail personnel que doivent consacrer les étudiants au cours du trimestre. Parmi les professeurs responsables de ce cours, certains exigent de leurs étudiants une somme de travail personnel identique à la pondération, mais d'autres estiment en demander presque le double. Dans le cas du cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, la pondération est respectée par les

professeurs, mais les étudiants estiment devoir fournir deux fois plus d'heures que ce qui est demandé. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de s'assurer que la charge de travail soit la même dans les cours donnés par des professeurs différents et que les exigences demeurent réalistes.

Dans un autre ordre d'idées, la Commission doute de la capacité du profil *Administration* à contribuer pleinement aux objectifs du programme. Le Collège a choisi de bâtir ce profil à partir presque uniquement de cours en administration et en mathématiques. À elles seules, ces deux disciplines regroupent sept cours, empêchant ainsi les étudiants de se donner une formation plus large en Sciences humaines. La Commission **suggère** donc au Collège d'examiner la possibilité de diversifier la formation dans ce profil.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

La principale méthode pédagogique utilisée par les professeurs est l'enseignement magistral. Les caractéristiques de l'effectif et particulièrement le degré variable de préparation antérieure des étudiants de chacun des trois profils justifient, selon les professeurs, l'utilisation abondante de cette méthode. Le Collège évalue à 10 points environ l'écart entre la cote finale au secondaire des étudiants du profil *sans mathématique* comparativement à celle des étudiants inscrits dans les deux autres profils. Ce contexte nécessite, selon le Collège, l'utilisation de méthodes pédagogiques qui permettent d'adapter l'enseignement aux caractéristiques des étudiants et de les conduire tous, sans distinction de profil, à un niveau de formation équivalent en Sciences humaines. La Commission estime à ce propos que l'utilisation de l'exposé magistral peut permettre d'atteindre ces objectifs mais que son emploi répétitif, peu importe le cours ou le type d'apprentissage, présente des limites.

Le Collège lui-même est conscient des limites possibles associées à l'utilisation d'une seule méthode pédagogique lorsqu'il envisage dans son rapport «[...] à voir en quoi les méthodes pédagogiques pourraient concourir à relever le taux de réussite des élèves.» À la lumière des témoignages qu'elle a entendus, aussi bien du côté des professeurs que des étudiants, la Commission estime que des efforts devraient être faits sur le plan de la diversité des méthodes d'enseignement. C'est pourquoi elle **suggère** au Collège de mettre en oeuvre l'action envi-

sagée dans son rapport quant à l'impact des méthodes pédagogiques sur la réussite des étudiants et d'apporter, le cas échéant, les modifications qui s'imposent.

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage constituent un des points forts de la mise en oeuvre du programme. La qualité de l'encadrement des étudiants repose sur des mesures institutionnelles et départementales ainsi que sur la complémentarité de celles-ci et sur l'action concertée des personnes responsables de leur application.

En plus d'offrir les mesures d'aide et d'encadrement disponibles généralement dans les institutions du réseau collégial, comme l'initiation à la recherche en bibliothèque ou un centre d'aide et d'animation en français, le Collège a élaboré des mesures qui lui sont propres et qui correspondent aux besoins de sa clientèle. Parmi celles-ci, la Commission note en particulier les ateliers de Transition mathématiques – Cégep et le programme de mise à niveau pour les étudiants de Sciences humaines aux prises avec des difficultés en mathématiques. Mais c'est surtout la session d'accueil et d'intégration qui a retenu son attention. Cette session est réservée aux étudiants dont le dossier scolaire au secondaire est faible (une moyenne générale inférieure à 65 %) et elle constitue une étape obligatoire avant l'inscription dans un programme préuniversitaire. Dans les faits, le programme d'accueil et d'intégration reçoit en grande majorité des étudiants qui se destinent aux Sciences humaines et six cours leur sont proposés, soit quatre en formation générale commune et deux autres susceptibles de consolider leur choix vocationnel et de leur permettre d'acquérir des habitudes de travail intellectuel. L'équipe d'intervenants responsables du programme comprend un enseignant-tuteur, un conseiller en orientation, un aide pédagogique et des professeurs. La Commission reconnaît les mérites d'un tel programme et encourage le Collège à continuer de l'appliquer avec la même rigueur.

À ces mesures institutionnelles s'ajoutent des ateliers de soutien à l'apprentissage offerts par les professeurs du programme depuis 1991. Ces ateliers ont été mis sur pied en réponse aux difficultés d'apprentissage qu'éprouvaient plusieurs étudiants. Ils sont offerts à la première session en dehors des heures de cours et sont supervisés par des professeurs du département à raison d'une heure par semaine. Les thèmes abordés touchent à la préparation aux examens, à la prise de notes, à la gestion du temps et au résumé. La Commission juge que ces mesures sont intéressantes et qu'elles reflètent la volonté perçue chez les professeurs d'encadrer et d'aider le plus possible leurs étudiants.

La qualité de l'encadrement auquel ont droit les étudiants en Sciences humaines au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu tient également à la disponibilité des professeurs. Ces derniers renseignent bien les étudiants au sujet des périodes de disponibilité qui leur sont consacrées.

Malgré le soin que mettent les professeurs à informer les étudiants, le nombre de ceux qui les consultent demeure peu élevé, surtout parmi les plus faibles. C'est pourquoi ils ont décidé, à la session d'automne 1996, d'être davantage actifs et d'exiger une rencontre avec chacun de leurs étudiants en difficulté.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs ainsi que les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces derniers.

Les cours de la formation spécifique étaient donnés par seize professeurs à temps plein et six à temps partiel au cours de l'année 1994-1995. La Commission estime que le corps professoral affecté au programme est de qualité : les professeurs sont en nombre suffisant et chacun d'eux possède les qualifications requises pour offrir un bon enseignement sur le plan disciplinaire. Ils ont réussi à faire de leur département un lieu de concertation où les stratégies de mise en oeuvre du programme font régulièrement l'objet de discussions. Les initiatives qu'ils ont prises au cours des dernières années relativement à la mise en place de comités et de mesures d'encadrement ont également contribué à l'efficacité du programme.

La Commission a pris connaissance des règles d'attribution des cours en vigueur au département. Elle note que la répartition de la tâche est d'abord faite pour chacune des disciplines puis acceptée par le département. Ces règles n'ont pas empêché que le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* soit offert par des professeurs chevronnés qui avaient les qualifications et l'intérêt pour dispenser un enseignement de qualité.

L'évaluation des professeurs en Sciences humaines est régie par la politique d'assistance professionnelle et d'évaluation du département. Les professeurs non permanents sont évalués, par leurs pairs, les autres étant invités à utiliser les instruments d'évaluation mis à leur disposition. La Commission note à cet égard que les trois quarts des professeurs ont procédé à l'évaluation de leur enseignement au cours des dernières années. Elle considère toutefois que l'impact de ces évaluations sur les stratégies et les méthodes pédagogiques est forcément limité étant donné le caractère confidentiel de l'exercice. Elle *suggère* donc au Collège d'intégrer dans sa *Politique de gestion des ressources humaines* des mécanismes qui lui permettront d'avoir l'information nécessaire afin, le cas échéant, d'aider les professeurs aux prises avec des difficultés.

Le Collège utilise diverses mesures afin de maintenir ou de développer la compétence de ses professeurs. Un comité de perfectionnement du personnel enseignant est responsable de l'examen des projets soumis et les activités du réseau PERFORMA sont accessibles. Le département, pour sa part, élabore un plan de perfectionnement collectif où toutes les dimensions de l'acte éducatif doivent être considérées. La Commission remarque qu'en pratique toutefois, le perfectionnement des professeurs en Sciences humaines s'est résumé le plus souvent à un ressourcement disciplinaire. Sa rencontre avec les professeurs lui a également permis de constater que le perfectionnement pédagogique ne constituait pas une priorité. Plus important peut-être encore, des malentendus persistent concernant les changements à venir sur le plan de l'évaluation des apprentissages, en particulier sur le contenu et les exigences de l'épreuve synthèse. C'est pourquoi la Commission invite le département à faire les efforts nécessaires pour enrichir et diversifier les activités de perfectionnement, notamment en pédagogie.

En ce qui regarde les ressources matérielles requises par le programme, la Commission les juge adéquates : la bibliothèque possède l'équipement pouvant permettre aux étudiants de réaliser des recherches à l'aide des outils technologiques actuels et des postes de travail munis d'ordinateurs sont disponibles dans un local réservé aux étudiants.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation et l'atteinte des objectifs du programme.

De façon générale, les professeurs élaborent leurs plans de cours conformément aux règles de la politique du Collège en matière d'évaluation des apprentissages tout en respectant le plan cadre ministériel. Ces plans de cours précisent les objectifs poursuivis, les méthodes pédagogiques utilisées, la médiagraphie, la pondération, la fréquence et les modalités d'évaluation. Les professeurs font également des efforts afin de rendre leurs évaluations équivalentes lorsqu'un même cours est offert par plusieurs d'entre eux. Cette question revêt beaucoup d'importance pour les étudiants rencontrés par la Commission et à en juger par leurs témoignages, les efforts des professeurs à ce chapitre portent fruit et sont appréciés.

Parmi les règles départementales relatives à l'évaluation des apprentissages, la Commission note en particulier l'utilisation d'une double évaluation : l'étudiant, pour obtenir la note de passage, doit avoir 60 % pour les évaluations individuelles faites en classe, celles-ci comptant

pour au moins 40 % de la note finale, et une moyenne générale de 60 %. Étant donné l'importance accordée par les professeurs à l'évaluation individuelle et le fait qu'ils proposent souvent des travaux en équipe en dehors des heures de cours, la Commission est d'avis que la double évaluation est appropriée car elle permet de mesurer en classe de façon plus précise le niveau des connaissances et des habiletés de chaque étudiant.

En ce qui concerne les instruments d'évaluation qu'elle a examinés, en particulier ceux des cours *IPMSH* et *Économie globale*, la Commission considère que leur diversité et leur degré de difficulté permettent d'évaluer adéquatement les apprentissages. Ces instruments comportent différents niveaux taxonomiques et permettent de bien mesurer la réalisation des objectifs ministériels.

Au chapitre des résultats, la Commission note que les taux de réussite des cours sont comparables généralement à ceux des autres établissements du réseau collégial. Il arrive même, pour certains cours ou une cohorte en particulier, que les résultats du Collège soient supérieurs. Il convient de signaler également la progression depuis trois ans du taux de réussite des étudiants au test ministériel de français; ce taux est passé de 49 % en 1993 à 69 % en 1994 et atteignait 73 % en 1995 comparativement à 52 % pour l'ensemble du réseau.

Les taux de diplomation sont davantage constants et toujours supérieurs à ceux des collèges membres du SRAM, et ce, peu importe la cohorte ou le profil. En 1991 et 1992, les taux de diplomation des nouveaux inscrits étaient respectivement de 43 % et 31 % après deux ans et de 53 % et 37 % après une durée plus longue. L'examen approfondi de ces taux de diplomation montre que les étudiants les plus faibles, ceux en fait dont la préparation antérieure présente des lacunes, sont beaucoup moins nombreux à obtenir leur diplôme. Une comparaison entre les taux de diplomation selon le profil dans le Collège laisse voir un écart de pourcentage de 20 points environ entre les étudiants du profil 300.10 (*sans mathématique*) et les profils 300.11 (*avec mathématiques*) et 300.12 (*administration*).

Bien que faibles, ces taux de diplomation ne sont pas uniques au Collège, mais ils devront vraisemblablement être augmentés. Le Collège est d'ailleurs fort conscient de cette réalité et a déjà pris des moyens pour redresser la situation, notamment la tenue d'une vaste consultation au cours de cette année en vue d'identifier les mesures susceptibles d'apporter des améliorations. La Commission lui *suggère* à cet égard de mettre en place un mécanisme qui permette de suivre le cheminement scolaire des étudiants. Car il demeurera toujours difficile de comprendre et d'expliquer les motifs de déperdition et l'écart entre les bons taux de réussite aux cours et les faibles taux de diplomation sans s'appuyer sur un bon système d'information.

Au chapitre de la synthèse des apprentissages, un cours relatif à la démarche d'intégration n'est offert que depuis l'hiver 1996. Le Collège a quand même voulu s'assurer, pour les fins de la présente évaluation, de l'efficacité du programme et s'est enquis auprès des diplômés de leurs points de vue vis-à-vis de la qualité de la formation offerte. Il ressort de ce recensement que les diplômés sont en très grande majorité satisfaits de leur formation et que leurs résultats à l'université sont bons. Parce que ce genre d'information est utile à l'amélioration de la mise en oeuvre du programme, la Commission invite le Collège à continuer de relancer ses diplômés.

La qualité de la gestion du programme

La gestion du programme, tant d'un point de vue pédagogique qu'administratif, est bien assumée au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu. D'abord parce que les personnes ou entités engagées dans l'organisation et la mise en oeuvre du programme ont le souci et la volonté d'agir d'une manière concertée. Les professeurs du département ont établi entre eux et avec leurs collègues des départements de mathématiques et d'administration des mécanismes qui assurent la complémentarité et la progression des apprentissages. La Direction des études de son côté cherche à faciliter la participation des professeurs aux nombreux comités départementaux et interdépartementaux, par exemple le comité des groupes stables ou le comité méthodologique. À en juger par le nombre et la cohésion des liens qui unissent les professeurs aux autres responsables du programme, la Commission est d'avis que le contexte est maintenant propice à la mise en place de l'approche programme avec les disciplines de la formation générale.

La qualité de la gestion du programme est liée également aux documents élaborés par le Collège et le département afin que tous aient une compréhension commune de la formation et des visées du programme. La Commission note en particulier le projet éducatif du Collège, le guide méthodologique et le modèle de rédaction des plans de cours. Un autre document s'est ajouté au cours de la présente année avec l'objectif d'informer les étudiants sur les politiques et les règles relatives aux études. La Commission a pris connaissance de ce *Cahier programme* et y a trouvé de l'information pertinente et sûrement utile aux étudiants. Malgré cet effort louable et la qualité du document en question, la Commission retient de sa rencontre avec les étudiants que d'autres moyens devraient aussi être utilisés afin de les amener le plus tôt possible à avoir une vision intégrée de leur formation en Sciences humaines. Les témoignages qu'elle a entendus lui laissent penser que plusieurs étudiants entreprennent leurs études sans trop savoir à quoi s'attendre, ce qui réduit passablement leurs chances de réussite.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) du Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est un programme de qualité. La cohérence du programme, la concertation des professeurs ainsi que les diverses mesures institutionnelles et départementales pour le soutien à l'apprentissage constituent les principaux points forts de cette mise en oeuvre. L'encadrement pédagogique et l'aide à l'apprentissage auxquels ont droit les étudiants sont excellents. D'autres aspects de la mise en oeuvre du programme doivent être signalés, en particulier la constitution de groupes stables et homogènes dans chacun des trois profils et l'effet marqué du projet éducatif sur la formation en Sciences humaines.

La Commission a identifié certains autres aspects de la mise en oeuvre du programme pour lesquels elle a fait des suggestions d'amélioration qui vont dans le sens suivant : bien renseigner les étudiants au sujet des liens entre chacun des cours et les objectifs du programme; revoir l'équilibre de la charge de travail et s'assurer que celle-ci demeure réaliste; diversifier la formation dans le profil administration; mettre en oeuvre l'action envisagée quant à l'impact des méthodes pédagogiques; intégrer dans la *Politique de gestion des ressources humaines* des mécanismes qui permettront d'avoir l'information nécessaire afin d'aider, le cas échéant, les professeurs aux prises avec des difficultés; mettre en place un mécanisme afin de suivre le cheminement scolaire des étudiants.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président